

Suivi ombles chevaliers du Léman – Campagne 2018

Problématique

Les observations faites sur le terrain en 2016 par les pêcheurs amateurs ont mis en évidence que l'augmentation de la taille de capture des ombles de 27 à 30 cm en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016 a induit la remise à l'eau d'ombles chevaliers dont la survie pourrait être fortement compromise dû à la météorisation (compression des organes par le gonflement de la vessie natatoire), aux chocs thermiques, aux maladies bactériennes stimulées (furunculose, rénobactériose) et à la prédation des oiseaux piscivores. Le cas échéant, les ombles condamnés sont perdus autant pour les pêcheurs que pour le frai ce qui va à l'encontre du but louable recherché par l'augmentation de la taille de capture et d'une gestion saine de cette ressource.

Les suivis effectués en 2017 par les pêcheurs amateurs suisses ont démontré qu'en moyenne 57% des ombles pêchés sont remis à l'eau entre Genève et une ligne reliant Yvoire à l'embouchure de la Dullive alors que ce taux semble négligeable dans le Grand-Lac et dans le Haut-Lac sur la base du peu de données récoltées dans ces zones de pêche.

Lors de sa séance du 10 janvier 2018 et sur la base du rapport de la campagne 2017, le PAP a demandé aux pêcheurs amateurs français de contribuer à compléter les données récoltées par leurs collègues suisses en 2017 en participant activement à une nouvelle campagne ciblant par ordre d'importance, le Grand-Lac, le Haut-Lac et le Petit-Lac. Les résultats consolidés permettront alors aux autorités de prendre les décisions qui s'imposent en matière de gestion de ce poisson (par ex. obligation de garder les X premiers ombles quelle que soit leur taille comme pour la perche, retour à une taille de capture de 27 cm, statu quo, etc ...).

Campagne 2018

Le service de la pêche du Canton de Vaud a été chargé par le PAP de développer un formulaire de suivi simplifié et compatible avec celui de la campagne 2017. Ce formulaire s'adresse à des pêcheurs amateurs réguliers, soucieux de la gestion saine de l'omble dans le Léman. L'approche est de préférer avoir beaucoup de données d'un nombre restreint de pêcheurs assidus plutôt que d'obtenir peu de données de beaucoup de pêcheurs.

Protocole

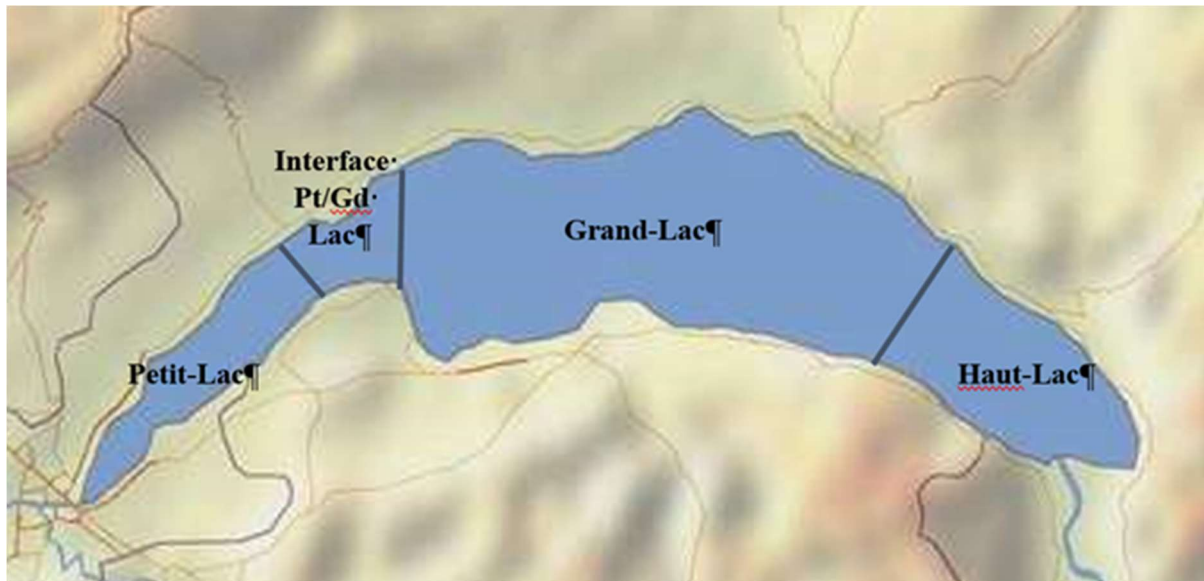
Un exemple de suivi est donné ci-après. C'est la qualité des données que vous allez récolter comme premier observateur sur le terrain qui déterminera la fiabilité des résultats. La marche à suivre est simple :

- Imprimer au fur et à mesure autant de formulaires que nécessaire ou s'adresser à votre comité pour en obtenir
- Inscrire son nom et son prénom
- Chaque jour de pêche, remplir le formulaire en inscrivant la date et la profondeur de chaque omble capturé
- Mettre une croix dans les colonnes correspondantes pour la taille, la zone de pêche et les remarques. Pour la zone de pêche se référer à la carte ci-après.
- Après la fermeture d'octobre, faire parvenir toutes vos feuilles de suivi à votre comité qui les fera suivre au bureau de l'APALLF
- Un rapport final sera envoyé à tous les pêcheurs ayant participé.

Remerciements

Un chaleureux merci à tous les pêcheurs qui participeront. Votre aide est précieuse. Elle contribuera de manière significative à une gestion saine et pérenne des ressources d'ombles chevaliers du Léman.

Délimitation des zones de pêche



Petit-Lac

Limite aval : Genève

Limite amont : Ligne Nernier - Crans

Interface Petit/Grand-Lac

Limite aval : Ligne Nernier - Crans

Limite amont : Ligne Yvoire – Embouchure Dullive

Grand Lac

Limite aval : Ligne Yvoire – Embouchure Dullive

Limite amont : Ligne Meillerie - Cully

Haut Lac

Limite aval : Ligne Meillerie - Cully

Limite amont : Embouchure du Rhône

Exemple

SUIVI DES CAPTURES D'OMBLE-CHEVALIER DANS LE LEMAN															
Nom, Prénom : <i>Colin Michel</i>												Campagne 2018			
Date	Taille			Prof.	Zone de pêche				Remarques						
Jour / mois	Moins de 27 cm	Entre 27 cm et 29cm	30 cm et plus	Profondeur de capture [m]	Haut lac	Grand lac	Interface Grand lac / Petit lac	Petit lac	Gardé	Plongé, blessé	Plongé, non blessé	Resté en surface	Mangé par oiseau	Mort	Autre
21/6		X		46		X				X					
21/6			X	48		X			X						
21/6			X	50		X			X						
21/6			X	50		X			X						
21/6			X	47		X			X						
21/6	X			44		X							X		
21/6		X		42		X					X				
21/6			X	45		X			X						
23/6			X	52		X			X						
23/6			X	58		X			X						
23/6			X	60		X			X						
23/6			X	59		X			X						
23/6		X		57		X								X	
23/6			X	57		X			X						
23/6			X	57		X			X						
23/6		X		51		X						X			
23/6		X		52		X									X
23/6	X			55		X							X		
23/6			X	54		X			X						
23/6		X		55		X				X					
23/6			X	56		X			X						